

Ce document est destiné à la direction générale de l'entreprise ou à la direction de formation ou au DAF...



DEPARTEMENT SFC FORMATION DE LAC-EXPO-SA-
ORGANISATION DES SEMINAIRES DE LA FORMATION ET DES CONGRES

En Abrégé LAC-EXPO.SA ou SFC.SA / 12, Avenue des Etats Unis d'Amérique - Belvédère Tunis 1002
Tel : 71781651 / Fax : 71890416 / Structure privée de formation n° d'enregistrement : 08/925/11
E-mail : marketing.formation@gmail.com / Site web : www.sfc-formation.com.tn

SEMINAIRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET PRATIQUE DES CADRES DES ENTREPRISES
Le 18 et 19 Mai 2012 à l'hôtel DIPLOMAT à Tunis Lafayette
LA PRATIQUE DE L'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Animé par le formateur : Mr. Nizar BARKIA Diplômé Expert Comptable, titulaire MBA au Canada et Mastère de Management à l'ENIS et enseignant universitaire en fiscalités et comptabilités

Public concerné : dirigeants et cadres des entreprises / Une riche documentation est distribuée aux participants, qui reçoivent une attestation, un support de formation avec cartable, stylo, bloc note / Avec l'étude des cas évoqués par les participants vécus dans leurs entreprises

PROGRAMME 1^{ère} JOURNEE :
8h00 à 11h00

I/ Les préalables à l'élaboration des états financiers :

- 1- Respecter les obligations légales et les règles comptables :
 - 1-1- Présentation des obligations comptables relatives aux opérations d'inventaire
 - 1-2- Présentation des obligations légales relatives aux opérations d'inventaire
- 2- L'inventaire et les régularisations de fin d'exercice :
 - 2-1- La régularisation des comptes de charges et de produits
 - 2-2- Les travaux de vérification et d'analyses comptables des comptes du bilan
 - 2-3- Les modifications comptables

11h00 à 11h15 : Pause café

11h15 à 14h00

II/ L'état de résultat (deux modèles) :

- 1- Les travaux de vérification et d'analyses comptables des comptes de gestion :
 - Les comptes de charges
 - Les comptes de produits
- 2- Les amortissements :
 - Les modes d'amortissement
 - Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles
 - L'amortissement fiscal
- 3- Les provisions :
 - Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs
 - Les provisions pour risques et charges
- 4- Maîtriser la méthodologie d'élaboration de l'état de résultat :
 - L'état de résultat selon le modèle de référence
 - L'état de résultat selon le modèle autorisé

14h00 : Déjeuner

PROGRAMME 2^{ème} JOURNEE :
8h00 à 11h00

III/ L'état de flux de trésorerie (méthode directe/méthode indirecte) :

- 1- Comprendre la notion de flux de trésorerie :
 - 1-1 La définition de la trésorerie
 - 1-2 Les enjeux de la trésorerie
 - 1-3 Les objectifs du tableau de flux de trésorerie
- 2- L'établissement du tableau de flux de trésorerie :
 - 2-1 Les activités d'exploitation
 - 2-2 Les activités d'investissement
 - 2-3 Les activités de financement
 - 2-4 Le traitement des postes de l'état de résultat n'ayant aucune incidence sur le tableau de flux de trésorerie
 - 2-5 Les variations de certains éléments d'actif et de passif à court terme n'ayant aucune incidence sur la trésorerie
 - 2-6 Maîtriser la méthodologie d'élaboration du tableau de flux de trésorerie
 - La méthode directe et indirecte de détermination des flux de trésorerie
 - Les principes de construction des tableaux de flux de trésorerie
- 3- Illustration pratique détaillée de l'élaboration du tableau de flux de trésorerie selon la méthode directe et la méthode indirecte

11h00 à 11h15 : Pause café

11h15 à 14h00

IV/ L'élaboration et la présentation des états financiers (à travers un cas pratique) :

- 1- Le bilan : Les règles d'élaboration et de présentation du bilan
- 2- L'état de résultat : Les règles d'élaboration et de présentation de l'état de résultat
- 3- L'état de flux de trésorerie : Les règles d'élaboration et de présentation de l'état de flux de trésorerie
- 4- Les notes aux états financiers : Les règles d'élaboration et de présentation des notes aux états financiers
- 5- La vérification et la concordance des états de synthèse

14h00 : Déjeuner

1/ Option Inter-entreprises : PRIX : 260 DT.HT soit 291,200 DT.TTC Par participant.

Ce séminaire peut bénéficier de l'avance sur TFP ou des droits de tirage pour le financement de la formation selon les conditions légales (décret 2009-292 du 02/02/2009 et l'arrêté d'application du 10/02/2009), telle que pour la formation professionnelle pratique, l'avance récupérée et déduite de TFP est 50% du SMIG par jour et par participant soit environ 125 DT x 2 jours = 250 DT.HT de déduction au niveau de la TFP. (pour renseignement Tel 71 781 651)

2/ Option intra-entreprise 500 DT.HT par jour soit 560 DT.TTC avec minimum 3 jours quelque soit le nombre des participants. Dans local choisi par l'entreprise cliente tel que son siège et pendant la date et l'horaire de son choix, (pouvant bénéficier de l'avance sur TFP ou du droit de tirage) La formation en intra-entreprise peut être faite en 2 séances dans chaque jour (matin et après midi).